

Vœux de la municipalité
Discours de Monsieur le Maire, Marc KERRIEN,
Dimanche 13 janvier 2019, 12h

Chers amis,

Je suis très heureux comme chaque année, de vous présenter les vœux de la municipalité en ce début d'année 2019.

Je souhaite au début de ces vœux remercier tout le personnel communal sous l'autorité de Gwénaëlle Raymond, autorité bienveillante mais nécessaire.

Remercier le personnel du C.C.A.S et du service d'aide à domicile qui s'occupe avec beaucoup de soins et d'attention de nos aînés qui sont chez eux. Au cours de cette année 2018, nous avons mis en place un partenariat avec la commune voisine de St-Gérand pour le service d'aide à domicile qui est maintenant géré par Noyal, à la satisfaction de tous.

Merci à Laëtitia Brizoual et à toutes les personnes travaillant sous ses ordres.

Remercier aussi le personnel des écoles, de la cantine, le personnel qui porte un soin particulier au nettoyage et à l'entretien des salles de sports, des vestiaires, des salles communales.

Merci aussi à l'association Léo Lagrange et à son directeur Mickaël Mallargé, qui s'occupe très bien des enfants et des adolescents de Noyal à travers les nombreuses activités offertes et développées tout au long de l'année.

Merci à nos services techniques qui tout au long de l'année sont sur la brèche soit pour des raisons climatiques, soit pour assurer notre sécurité lors des manifestations organisées par la commune ou les associations.

Merci au service de fleurissement pour le bonheur que vous donnez à travers les fleurs, mais aussi dans le cadre de l'entretien régulier des espaces enherbés : terrains de sports, le site de Ste-Noyale... et aussi lorsqu'il faut abattre des arbres dangereux ou malades.

Merci au personnel de Tech-No@l, M. Bruno Fournier, qui se démène sans compter pour accueillir les jeunes et les moins jeunes.

Chers amis,

Notre monde n'est pas en meilleur état qu'il ne l'était il y a un an. Le terrorisme continue de semer sa culture de mort et notre pays comme d'autres paye un lourd tribut.

Le 23 mars à Carcassonne et à Trèbes : 5 morts dont le colonel Beltrame et 15 blessés,

le 12 mai à Paris : 2 morts et 4 blessés,

le 11 décembre à Strasbourg : 5 morts et 11 blessés.

Les services de police ont déjoué 12 attentats sur l'ensemble du territoire.

Minute de silence.

Nous ne devons pas oublier ces morts, ces blessés et surtout nous devons rendre hommage aux forces de l'ordre, police, gendarmerie, les soutenir dans leurs actions. Vous voudrez bien remercier l'ensemble des gendarmes de Pontivy pour leur professionnalisme, leur abnégation, leur sens du devoir.

En Europe, les Anglais quittent la maison commune et il me revient cette réflexion du Général de Gaulle en 1967 : « Pour que les îles britanniques puissent réellement s'amarrer au continent, c'est encore d'une très vaste et très profonde mutation qu'il s'agit ». Ils n'ont jamais accepté cette mutation.

Nous le voyons bien en Bretagne, les îliens ont un caractère fort et replié sur eux-mêmes. Pour l'Angleterre, c'est la même chose en plus grand.

Notre pays vient d'être secoué par une crise de fond dont la partie émergée est le mouvement des gilets jaunes.

À ce mouvement chaque samedi sont venus s'agréger des casseurs dans les grandes villes.

Autant tous démocrates que nous sommes admettons bien volontiers le droit de chacun de manifester, autant pour ma part et c'est le sentiment général, je le crois, je suis opposé à toute cette casse, à tous ces commerces saccagés, à tous ces commerçants empêchés de travailler. Et puis cette casse c'est vous et moi qui devons la payer.

Albert Camus disait quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet, mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles.

Faisons donc attention aux excès en tout genre qu'ils soient physiques ou verbaux. La liberté de chacun s'arrête où commence celle de son voisin.

Nous avons ouvert pour notre part un cahier de doléances disponible tous les jours y compris le samedi matin.

La communauté de communes poursuit sa progression et son développement sous l'autorité bienveillante de la présidente et des vice-présidents.

Le développement économique est depuis l'origine, le moteur de communauté avec la création de zones artisanales et industrielles. Le chantier le plus important est sans nul doute la zone de dimension régionale qui se crée au Pont de Saint-Caradec avec l'implantation du centre logistique d'Intermarché.

La zone du Gohélève est maintenant pleine et la nouvelle zone de Kerguilloten sera opérationnelle au printemps.

À Kerponner où pourtant nous avons été attaqués en justice, tout le monde se loue de la mise en place de la déchèterie.

La loi nous oblige à avoir une aire d'accueil pour les grands passages pour les gens du voyage. Noyal a donné avec l'envahissement de l'hippodrome par 140 caravanes. Pontivy Communauté dont c'est la compétence a trouvé un terrain sur la commune de Pontivy près du terrain actuel des gens du voyage.

2018 c'est aussi la suite de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. 2019 en verra la fin après une enquête d'utilité publique qui sera organisée par les services de l'état. Cette année verra aussi la mise en place d'un Règlement Local pour la Publicité Intercommunale.

Pour Noyal-Pontivy : l'année 2018 avait mal commencé.

Rappelez-vous, il y a un an nous apprenions la liquidation de la 2^{ème} boulangerie. Nous avons réagi et mis en place un dépôt de pain tous les lundis et pendant les vacances d'Alexandre et Delphine Conoir. Chacun s'est mobilisé pour vous permettre d'avoir chaque jour du pain à Noyal.

Merci à Gwénaël et Stéphanie Rocaboy pour la mise à disposition du local, merci à M. et Mme Josso boulangers à Rohan pour nous avoir fourni du pain, merci aux bénévoles qui ont tenu la boutique et merci aux vendeuses salariées.

Ce qui ne devait être qu'une parenthèse a duré 10 mois. C'est une belle expérience que nous avons vécue au plus près des Noyalais. Depuis début novembre, nous avons un deuxième boulanger qui exerce son métier avec son personnel à la satisfaction de tous.

Le lotissement de Porh Person dont tous les lots sont réservés ou vendus voit ses premières maisons en construction. Concernant le lotissement du manoir sur les 7 lots 6 sont réservés alors que la viabilisation n'est pas terminée. Nous allons donc, en ce début d'année, acheter du terrain pour y aménager un autre lotissement.

Ces trois lotissements sont et seront vendus à prix coûtant.

Comme vous avez pu le voir dans la presse, ce début d'année sera consacré à la démolition de l'ancienne maison de retraite, de la classe préfabriquée du Valvert et de la maison Le Strat à l'entrée de la rue des écoles. Le coût de ces trois démolitions et désamiantage s'élève à 350.000 € environ et les travaux vont durer 4 mois. La deuxième partie d'année verra le début des travaux d'aménagement sur le site de Bon Repos.

Tous ces travaux vont sûrement engendrer quelques gênes pour la circulation, il faudra les prendre avec philosophie et patience sachant que c'est pour l'intérêt général et le bien de tous.

Près du lotissement du Manoir, sur le terrain derrière la mairie, l'association Âges et Vies, basée dans l'Est de la France, va venir implanter 3 unités de 7 logements en domicile partagé. Ces logements viendront compléter l'offre que nous avons déjà à travers notre EHPAD Ty Noal et la résidence du Coguen. Ce sont de nouvelles manières aujourd'hui de vivre le 3^{ème} voire le 4^{ème} âge. Il nous faut nous adapter à ces nouvelles attentes de la population.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous avons perdu quelques habitants au premier janvier 2016. Nul doute que tous les efforts faits par la municipalité vont payer dans les années à venir. D'ailleurs, les résultats du recensement 2018 nous donnent une centaine d'habitants en plus.

Cette année verra aussi le déménagement de deux commerces situés autour de l'église vers la zone du Verger.

Clarisse et Emmanuel Marquis vont construire leur magasin le long de la route de Rohan, juste après le cabinet de kiné. Quant à Delphine et Alexandre Conoir, ils vont construire leur nouvelle boulangerie à l'emplacement de LG Carrelage dont le bâtiment va être entièrement rasé.

J'entends déjà les remarques : le bourg se vide. Je pense exactement le contraire. Les bâtiments actuels ne sont plus adaptés en particulier pour les handicapés et pour y produire un travail bien organisé.

Je dirais plutôt : le bourg s'agrandit.

Nous sommes devenus une commune attractive avec ses commerces, mais aussi avec deux belles écoles, de nombreuses associations qui animent tout au long de l'année notre commune, mais aussi avec 4 médecins généralistes, des infirmières, kinésithérapeutes, ostéopathes, pharmacie, dentistes.

Les constructions nouvelles sur les 3 lotissements vont apporter de nouvelles familles, qui vont irriguer l'ensemble de notre territoire.

J'ai reçu une lettre, le 20 décembre 2018, venant de la direction des affaires culturelles contresignée par madame la préfète de région qui nous informe qu'au titre des monuments historiques, la chapelle sainte barbe a Poulvern est classée monument historique. C'est l'aboutissement d'un long périple avec des réunions intéressantes et importantes, mais qui aura demandé un certain temps. Nous allons pouvoir maintenant réfléchir à son développement et son intégration dans notre patrimoine.

Je profite de la présence de Soizic Perrault pour parler de la déviation de Noyal-Pontivy.

Depuis 2004, la majorité de l'époque avait déposé un dossier pour dévier la D2 Pontivy – Rohan.

Des études avaient débuté, un fuseau retenu, mais depuis rien.

J'ai rencontré par deux fois François Goulard, Président du conseil départemental pour exprimer le souhait de la création de la déviation.

Grâce à l'appui de nos conseillers départementaux Soizic Perrault et Benoît Quéro, une réunion de lancement pour planifier les études et les travaux est organisée en février 2019.

C'est un grand pas en avant et je pense que nous allons voir cette année du monde, pour effectuer toutes les études prévues.

Je crois qu'une nouvelle page de notre histoire va s'ouvrir pour permettre à moyen terme un aménagement du bourg depuis le Burenno jusqu'à la mairie.

Avant de conclure, je souhaite saluer les religieuses qui depuis 1855 soit 163 ans, sont présentes à Noyal et qui ont œuvré tout au long de ces années pour les enfants à l'école Ste-Noyale, mais aussi à l'hospice aujourd'hui démoli et au cours ménager où elles ont formé la plupart des jeunes Noyalaises.

Chers amis, notre commune va bien tant sur le plan humain que sur le plan financier.

Les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2019.

Depuis 2004 soit 15 ans la part communale n'a pas augmenté. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'entreprises et au développement de celles déjà en place. 2019 sera aussi l'année d'annonce de venue de nouvelles entreprises.

Noyalaises, Noyalais, nous allons en 2019, continuer notre chemin ensemble, déterminés à développer notre commune, déterminés à poursuivre et à faire aboutir les projets engagés, déterminés à regarder l'avenir avec confiance, attentifs à chacune et à chacun et en particulier à ceux qui souffrent le plus sans bien souvent venir se plaindre.

Je vous adresse au nom du conseil municipal tous nos vœux pour 2019.

Je les adresse à vous tous qui êtes présents ici ce matin et à vos familles.

Je les adresse à ceux qui n'ont pas pu venir, retenus par la maladie, le handicap, le travail.

Je les adresse aussi à ceux qui n'ont pas voulu venir, car nous sommes tous sur le même bateau sur cette terre qui appartient à tous et embarqués dans un même destin.

Je vous adresse des vœux très fraternels car comme le disait Victor Hugo, « c'est par la fraternité que l'on sauve la liberté. »

Et pour 2019, je vous souhaite des sourires pour chasser la tristesse, de l'audace pour que les choses ne restent pas en place, de la confiance pour faire disparaître les doutes, des gourmandises pour croquer et déguster la vie, du réconfort pour adoucir les moments difficiles, de la générosité pour se nourrir du plaisir de partager, des arcs-en-ciel pour colorer les idées noires, du courage pour continuer à avancer.

Bonne et heureuse année 2019
Bloavez mad.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Sainte-Barbe
à NOYAL-PONTIVY (Morbihan)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en date du 19 mars 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la chapelle Sainte-Barbe de NOYAL-PONTIVY (Morbihan) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt artistique du décor peint et vitré signant le cycle de la vie de sainte Barbe,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits au titre des monuments historiques la chapelle Sainte- Barbe en totalité, son placître, son calvaire et sa fontaine

L'ensemble est situé au lieu-dit Poulverne, à NOYAL-PONTIVY (Morbihan), figurant au cadastre section YT, parcelle n° 37, et appartenant à la commune de NOYAL-PONTIVY (Morbihan), n° de SIREN 215 601 519, par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et maire de la commune et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : La préfète de la région Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 12 DEC. 2018

La préfète,

Michèle KIRRY

